

<p>PIECES A FOURNIR DOSSIER FRAIS HEBERGEMENT - 60 ANS</p>
--

- Livret de famille ou carte d'identité (selon la situation familiale)
- Titre de séjour (le cas échéant)
- Jugement de divorce ou de séparation
- Jugement de tutelle
- Justificatif domicile avant toute entrée en établissement
- Assurance vie, contrat désignant les bénéficiaires
- Justificatifs de tous les placements (livrets, actions, placements divers...)
- Etat des capitaux et intérêts
- Relevés de comptes des 6 derniers mois sur lesquels figurent toutes les ressources
- Justificatif de cotisation de mutuelle pour déduction plafonnée (sauf logement foyer)
- Attestation annuelle du montant des frais de tutelle pour déduction (sauf logement foyer)
- Notification de décision CDAPH concernant l'hébergement
- Fiches de paie (pour les travailleurs handicapés)
- Allocation logement en établissement
- bulletin d'entrée en établissement, catégorie ou prix de journée
- Taxe foncière, titre de propriété ou justificatif de loyer